

Un professeur sanctionné par l'Éducation nationale française pour refus des mesures « sanitaires »



Verdict honteux et scandaleux au tribunal administratif de Nancy Communication

Le 6 juin 2024, mes requêtes contre :

- 1. mon déplacement d'office du lycée Claude à Épinal au collège René Gaillard à Bénaménil à 80 km d'Épinal
- 2. contre ma nouvelle suspension en oct./nov. 2023 avec rétention du salaire

sont rejetées par le tribunal administratif !

Sur le fond, le tribunal administratif considère que suite à ma première sanction au conseil de discipline en oct. 2022 (3 mois de suspension avec rétention de salaire dont 2 avec sursis) j'ai fait face à de nouveaux griefs, à savoir la soi-disant mise en question de l'autorité hiérarchique, la soi-disant méconnaissance du devoir de réserve, mon soi-disant impact sur le bon fonctionnement de l'établissement scolaire, mon soi-disant appel à la désobéissance en me présentant comme professeur de l'Éducation Nationale lors des manifestations.

La décision du tribunal administratif est entachée de partialité et d'un caractère disproportionné ; ce dernier s'appuie sur des rapports mensongers d'un petit groupe d'enseignement et de personnel du lycée Claude Gellée, y compris le chef d'établissement. Sa conclusion repose sur un narratif totalement mensonger par rapport aux mesures sanitaires imposées aux élèves par l'Éducation Nationale durant la période Covid.



Contrairement à l'Éducation Nationale, je me suis toujours basé sur des rapports officiels des plus hautes pharmacovigilances officielles nationales et internationales pour me poser des questions sur la mise en danger des enfants, la maltraitance via les mesures sanitaires scolaires.

À savoir :

Les documents internes de l'Institut allemand Robert Koch, équivalent à l'Institut Pasteur, institut qui devait gérer les mesures sanitaires en Allemagne de 2020 à 2023 avec le ministère de la Santé ont été dévoilés au printemps 2024 devant le tribunal administratif de Berlin suite à une plainte du magazine « Multipolar ».

Les médecins et scientifiques de l'institut allemand Robert Koch, institut qui était chargé de gérer les mesures sanitaires avec le ministère de la Santé de 2020 à 2023 confirment à 100 % par leurs protocoles internes de crise de l'institut Robert Koch que les mesures sanitaires à l'école étaient irresponsables, maltraitantes, fantaisistes, dangereuses et sans aucun fondement scientifique.

Des dizaines de milliers de pages de protocoles internes de crise, cachées auparavant au public, transmises par un lanceur d'alerte de l'institut Robert Koch sont accessibles au grand public grâce à la journaliste indépendante allemande, Aya Velazquez. Les révélations ont explosé comme une bombe en

Allemagne lors de la conférence de presse le 23/07/2024 à Berlin.

Le verdict pose alors question :

Comment est-ce possible de me reprocher « d'alerter sur la dangerosité du port du masque et la transformation des écoles en vaccinodrome ? »

Le rapport de l'ANSM de février 2022 démontre que 44 élèves sont décédés en France suite à l'injection du vaccin anti-Covid. Et comme la France n'a pas de pharmacovigilance active et seulement passive, on doit multiplier ce chiffre au moins par 10 ou 20.

Les tentatives de suicide auprès des jeunes gens ont augmenté de 300 % et sont liées directement aux mesures de distanciation et l'obligation du port de masque sans aucune preuve scientifique.

<https://www.le-journal-catalan.com/wp-content/uploads/2022/01/ANNEXE2-Memoire-CEDH-Masque.pdf>

L'Institut Robert Koch était responsable de la gestion des mesures sanitaires durant la période Covid.

Il ressort des documents internes de l'institut Robert Koch, noir sur blanc, que les mesures sanitaires de distanciation durant la « Crise Covid » étaient une pure imagination du Dr Fauci, sans preuve scientifique. C'est noté Noir sur Blanc ! Il ressort des documents internes également :

« 30/10/2020 :

« L'obligation de porter des masques n'est pas fondée sur des preuves ».

Il n'y a aucune justification scientifique au port du masque. »

Le 04/05/2020, le procès-verbal de l'institut Robert Koch indique (RKI) :

« Le port accru permanent de masques peut également causer des dommages. »
Bien que les masques soient connus pour être nocifs, les enfants ont dû les porter pendant près de deux ans.

Procès-verbal du RKI du 21/10/2020 :

« Discussion critique en cours. Le port obligatoire du masque pour les élèves du primaire peut causer des dommages à long terme. »

« Destins individuels : La dépression et la consommation de substances addictives augmentent. »

Le 08/01/2021, il ressort des protocoles RKI :

« L'effet des vaccins CORONA n'est pas encore connu. La durée de la protection est également inconnue. »

02/08/2021 Protocoles de l'équipe de crise RKI :

« Il faut s'attendre à ce que la vaccination n'empêche pas la multiplication locale des virus. »

Comment est-ce possible qu'un enseignant qui n'a jamais prétendu parler au nom de l'Éducation Nationale, contrairement aux fausses accusations du tribunal administratif, n'ait pas le droit de s'interroger sur la mise en danger des enfants par les mesures du protocole Blanquer qui ne s'appuient sur aucune preuve scientifique ?

Comment est-ce possible qu'un enseignant n'ait pas le droit de s'interroger sur la sécurité et la protection des enfants dans le pur respect de la liberté d'expression, garantie par la Constitution, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen, la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne, la Convention de Sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales « sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques » et « "sans être inquiété » ?

Le devoir de loyauté s'arrête là où un intérêt commun est en danger d'autant plus que contrairement aux fausses accusations du tribunal administratif, je n'ai jamais exposé mes convictions personnelles. Je me suis rapproché des rapports et analyses des plus Hautes Instances de pharmacovigilances nationales et internationales : le VAERS, le CDC, le Yellow Carte System, l'Eudravigilance, VigiAccess, ANSM, Robert Koch Institut.

« L'agent public doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public », l'article L.121-10 du Code général de la fonction publique.

L'article 3.1. de la Convention relative aux droits de l'enfant stipule que « l'intérêt supérieur de l'enfant... » dans toutes les actions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions

publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, doit être une considération primordiale. »

Comment est-ce possible de ne pas tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, à savoir du droit international, dans la mesure où le VAERS, la plus haute instance de Pharmacovigilance aux États-Unis, a alerté déjà au printemps 2021 indiquant que des enfants mouraient de l'injection anti-Covid ?

« Effets catastrophiques de la piqûre anti-Covid », Dr Nicole Delépine.

Pourtant aucun enfant en bonne santé ne meurt du Covid, « Les enfants sacrifiés du Covid »¹, Gérard Delépine qui s'appuie sur les données du ministère de la Santé allemande.

Comment est-ce possible qu'un tribunal administratif interprète le « devoir de réserve » de manière absolument partielle ? Devoir de réserve ne veut pas dire qu'un enseignant doit se taire par rapport à un sujet d'actualité et d'une extrême importance pour la santé des enfants, leur sécurité, leur protection, et de la population tout entière, comme nous sommes tous concernés.

L'Éducation Nationale m'oblige selon nos programmes « Parcours Citoyen », d'aiguiser l'esprit critique des élèves, de leur apprendre à lire un article de presse et une image de manière critique d'enseigner « LA PLURALITE DES OPINIOLNS » C'est exactement ce que j'ai fait.

Comment est-ce possible qu'un tribunal administratif s'appuie directement et indirectement sur un narratif manipulé, trompeur, fantaisiste et véhiculé par la plupart des médias qui n'avait aucune base scientifique concernant les mesures sanitaires ? Les preuves des révélations de l'institut Robert Koch sont incontournables. Il en ressort également que l'ex-Président du conseil scientifique, Jean-François Delfraissy et le Président Macron ont étroitement coopéré avec l'institut Robert Koch afin d'améliorer l'acceptation des mesures sanitaires. Ce constat des protocoles internes de l'institut Robert Koch contredit la version officielle, à savoir que les mesures sanitaires étaient justifiées, car de nombreux pays les ont appliquées. La France savait très tôt par ces échanges avec l'institut Robert Koch que les mesures appliquées durant la « crise » n'avaient aucune base scientifique, mais il fallait les imposer, coûte que coûte, comme en Allemagne. Ces protocoles internes de l'institut Robert Koch sont accessibles à tout le monde et une information incontournable pour tous les médias.

Exemple :

Protocole de la cellule de crise de l'institut Robert Koch du 09/04/2021 :

« La thrombose sinusale comme effet secondaire du vaccin AstraZeneca. »

« En attendant, les hommes en sont également de plus en plus affectés. »

Cela signifie qu'il y a aussi une incidence vingt fois plus élevée chez les hommes par rapport à l'incidence de fond.

Les vaccinés avaient un risque 20 fois plus élevé de mourir d'une thrombose au niveau du cerveau que les personnes non vaccinées, sans que cela ne soit communiqué à la population.

Et l'Éducation Nationale me demande de me taire lorsque les scientifiques et médecins de l'institut Robert Koch découvrent très tôt et confirment les données des plus hautes institutions de santé y compris l'ANMS qu'un médicament en phase test « vaccin anti-Covid » s'avère d'être un risque mortel pour les élèves sans aucun bénéfice. On pouvait tout savoir en Allemagne et en France si on s'efforçait de connaître la réalité scientifique en passant simplement par des études et rapports officiels des différents gouvernements accessibles à tout le monde.

Ne rien dire équivaut à la non-assistance à personne en danger.

Il s'avère que les faits graves à répétition qu'on me reproche selon la décision du tribunal administratif, à savoir par exemple la communication par les médias sont en réalité des informations entièrement justes et documentées afin de protéger les élèves : il n'y a plus aucun doute sur les faits factuels concernant les mesures sanitaires catastrophiques suite aux verdicts des tribunaux administratifs en Allemagne. Tout ce que l'Éducation Nationale a imposé comme mesure durant la période Covid était non scientifique, mais relève de la pure fabulation !

Ce n'est pas mon avis personnel, ce bilan honteux ressort mot à mot des protocoles de l'institut Robert Koch.

Où sont les preuves factuelles vérifiables, où est la rigueur scientifique pour imposer des mesures sanitaires très lourdes et maltraitantes pour les enfants ?

Ces « mesures anti-Covid » dans les établissements scolaires sont délirantes selon les rapports des médecins et scientifiques allemands du RKI et le ministre de la Santé allemande, Karl Lauterbach.

Le ministre de la Santé allemand, Karl Lauterbach, a considéré à plusieurs reprises sur la deuxième chaîne allemande les mesures sanitaires à l'école comme « SCHWACHSINN ». Schwachsinn signifie en français la « folie ». Lauterbach, lui-même médecin, s'excuse pour les mesures à l'école et aussi

pour les effets indésirables graves des « vaccins anti-Covid ».

- <https://www.verity-france.org/>
- <https://www.facebook.com/VERITYFrance>
- <https://aavicteam.com/>
- <https://www.facebook.com/people/Les-d%C3%A9senfant%C3%A9s/61554014412259>
- <https://www.zdf.de/nachrichten/politik/lanz-lauterbach-prantl-corona-massnahmen-100.html>
- <https://www.zdf.de/nachrichten/politik/corona-hilfe-impfschaeden-long-Covid-lauterbach-100.html>

Tout ce que j'ai apporté comme preuves scientifiques à l'Éducation Nationale est à 100 % une information juste et factuelle, issue des plus hautes Instances de Santé. J'invite tous ceux qui ont encore le moindre doute à lire et relire les RKI-files pour comprendre que les citoyens y compris les enfants ont été manipulés, trahis, endoctrinés et mis en danger par le mensonge, la corruption, les conflits d'intérêts et le manque de courage.

Je reviens brièvement sur les rapports totalement mensongers d'un petit groupe de mes anciens collègues au lycée Claude Gellée, y compris du chef d'établissement, qui a pesé sur le verdict.

J'ai pu rétablir les faits lors du Conseil de discipline du 20 juin 2023 avec mes 7 témoins et mon avocate, Maître Nancy Risacher. Une Inspectrice présente a affirmé et légitimé mes explications pédagogiques et didactiques.

Je me pose toujours la question de savoir comment il est possible que certains collègues du lycée Claude Gellée à Épinal essaient de me traîner dans la boue, détruire ma carrière, répandre les pires rumeurs puérides sur moi. D'ailleurs, c'est sur ces rapports absurdes et violents que le tribunal administratif de Nancy s'est appuyé.

Est-ce par jalousie, dans le but d'une récompense, ou encore d'une quelconque promotion qu'un petit groupe de mes anciens collègues du lycée Claude Gellée a rédigé ces « témoignages » ? D'ailleurs, certains des « rédacteurs » de ces torchons sont clairement en conflit d'intérêts que nous avons explicitement exposés avec mes témoins devant le conseil de discipline le 20 juin 2023.

Finalement, je remercie le Conseil de discipline qui voulait par un vote me relaxer avec 17 voix et me donner un simple avertissement avec 19 voix le 4 juillet 2023.

Comment le Recteur, qui a signé mon déplacement d'office au collège de Bénaménil peut-il justifier une mesure grave, disproportionnée, déclassante, dégradante dans la mesure où ses collègues de la Commission paritaire lui signifient le contraire ?

Comment est-ce possible que le Rectorat m'ait toujours couru après pour publier sur leur site « mes projets et ma pédagogie innovante, motivante et particulièrement brillante » selon les propos des représentants du ministère de l'Éducation nationale ?

Mes projets ont fait la promotion de l'Académie de Nancy-Metz de l'Éducation Nationale !

Comment du jour au lendemain une personne reconnue professionnellement devient une cible d'acharnement et de harcèlement ? Tous les lanceurs d'alerte ont vécu les mêmes traitements. On s'attaque à la personne pour la discréditer, la traîner devant les tribunaux ou conseils de discipline, la sanctionner et la suspendre au lieu de confronter les différents points de vue scientifiques pour profiter d'un dialogue et d'un débat afin de protéger les élèves.)

Enfin, je remercie très chaleureusement mes deux avocats, Maître Nancy Risacher et Maître David Guyon, mon comité de soutien tous les citoyens de Belgique, Luxembourg, Allemagne, France, les professionnels de santé, les universitaires allemands et français qui m'ont accompagné lors des conseils de discipline, lors des convocations au tribunal administratif.

Je me suis levé avec mon épouse et un grand nombre d'associations, de collectifs, de juristes, de médecins et scientifiques indépendants pour appeler à la prudence et à la vigilance, exactement dans le cadre des missions de l'Éducation Nationale.

Beaucoup ont écrit au Rectorat de l'Académie Nancy-Metz pour alerter contre la dangerosité et les conséquences gravissimes des protocoles Blanquer avec des rapports très argumentés et documentés.

Je n'ai jamais travaillé pour ma gloire personnelle dans l'Éducation Nationale mais pour la progression, l'ouverture d'esprit, l'épanouissement des élèves qui étaient toujours mes meilleurs juges.

Je n'ai rien à prouver à l'Éducation Nationale sur ma carrière ; tout ce que je voulais dire et apporter durant mon parcours professionnel à l'Éducation Nationale, je l'ai déjà fait.

Le verdict « Au nom du peuple français » me fait bien rire. Je suis condamné au nom du peuple français. Je pense personnellement que le peuple français aurait aimé connaître la vérité avec l'appui, des connaissances scientifiques, entre autres, de l'institut Robert Koch pour éviter des traumatismes graves, des effets indésirables des « vaccins » les dégâts physiques et psychologiques à long terme pour nos enfants...

Je me permets donc de recommander vivement à mes juges du tribunal administratif de Nancy, M. Davesne, président, M. Durand, premier conseiller, Mme Wolff, conseillère, de se documenter de manière indépendante et officielle avant de prononcer encore le moindre verdict concernant « les

mesures sanitaires » durant la soi-disant crise Covid. Je ne suis pas un multirécidiviste, mais un enseignant qui a eu en tant que père de famille le souci d'informer et de protéger les enfants.

Les événements m'ont donné entièrement raison : beaucoup d'élèves en France souffrent encore des conséquences des mesures sanitaires et ont des séquelles post-traumatiques. Un nombre considérable de jeunes a des effets indésirables graves, des maladies graves, des handicaps graves liés au vaccin anti-Covid qui n'a aucun bénéfice pour eux.

Le tribunal administratif de Nancy a d'ailleurs totalement échoué également lors des verdicts contre les soignants suspendus en faisant abstraction du droit international et du droit tout court. C'est honteux ! Tant que les juges suivent un narratif officiel trompeur et mensonger, non scientifiques, les verdicts ne peuvent pas être à la hauteur d'une justice indépendante et impartiale.

Je me tiendrai disponible pour répondre à vos interrogations, pour vous donner des informations supplémentaires, car j'ai porté plainte via mon avocate, Maître Nancy Risacher, pour harcèlement moral contre mon ancien chef d'établissement du lycée Claude Gellée et l'enquête est en cours ! Deux collègues enseignants de ce même établissement ont porté plainte également contre ce chef d'établissement pour harcèlement moral dont les motifs sont différents des miens !

Je communiquerai le verdict scandaleux du 6 juin 2024 du tribunal administratif de Nancy que j'ai rédigé exclusivement en mon nom au Parlement allemand via la Commission de Santé et je vous tiendrai informé des réactions des parlementaires de la République Fédérale de l'Allemagne.

Andreas Pfeiffer, professeur d'allemand au collège René Gaillard à Bénaménil
00 33 (0) 6 77 86 11
andreas.pf@wanadoo.fr

Andreas Pfeiffer, maître Nancy Risacher devant le tribunal administratif de Nancy le 08/11/2023

RKI-files

RKI-filesTélécharger

1 NDLR Voir :

Gérard Delépine □ Les enfants sacrifiés du Covid : Isolement, masques et

vaccins,

Les enfants sacrifiés du Covid,

Interview de Nicole Delépine sur Les enfants sacrifiés du Covid,

Les enfants sacrifiés du Covid – Morceaux choisis